

 RAIN-X ANTI-FOG Code: 81113200, 81299400	
---	---

Version: 3 Révision: 27/03/2014


Revisión precedente: 14/01/2014


Date d'impression: 27/03/2014

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: RAIN-X ANTI-FOG Code: 81113200, 81299400
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> [] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation # Pour une utilisation en verre et de miroirs intérieur. <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. Si votre utilisation n'est pas couverte, s'il vous plaît contactez le fournisseur de cette fiche de données de sécurité. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'Annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: Kraco Car Care International Ltd. Grosvenor House, 20 Barrington Road, Altrincham, Cheshire WA14 1HB, U.K. Téléphone: +44 (0)161-927-7000 <u>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> KCCI-orders@kraco.com
1.4	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +32 3 575 11 30

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS





2.1	CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: <u>Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):</u> ATTENTION: Eye Irrit. 2:H319					
	Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
	<u>Physico-chimique:</u> Non classé	Eye Irrit. 2:H319	Cat.2	Yeux	Yeux	Irritation
	<u>Santé humaine:</u> 					
	<u>Environnement:</u> Non classé					
	<u>Classification selon la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE (DPD):</u> Xi:R36					

2.2	ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:  <div style="float: right; text-align: right;"> Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement ATTENTION en accord avec le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) </div>					
	<u>Mentions de danger:</u> H319 Provoque une sévère irritation des yeux.					
	<u>Conseils de prudence:</u> P102 Tenir hors de portée des enfants. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.					
	<u>Indications additionnelles:</u> Contient METHYLISOTHIAZOLINONE. Ne pas ingérer.					
	<u>Composants dangereux:</u> Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l'étiquette.					


2.3	AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: <u>Autres dangers physico-chimiques:</u> # On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> # Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher. <u>Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.					
-----	---	--	--	--	--	--

 RAIN-X ANTI-FOG Code: 81113200, 81299400	
---	---



SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1	<u>SUBSTANCES:</u>	Non applicable (mélange).	
3.2	<u>MÉLANGES:</u>	Ce produit est un mélange.	
	<u>Description chimique:</u>	Mélange de produits chimiques.	
	<u>Composants dangereux:</u>	Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:	
	10 < 15 % 	<u>Alcool isopropylique</u> CAS: 67-63-0 , EC: 200-661-7 DSD: F:R11 Xi:R36 R67 CLP: Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336	Indice nr. 603-117-00-0 < ATP30 < ATP01
	5 < 10 % 	<u>Butylglycol</u> CAS: 111-76-2 , EC: 203-905-0 DSD: Xn:R20/21/22 Xi:R36/38 CLP: Acute Tox. (inh.) 4:H332 Acute Tox. (skin) 4:H312 Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319	Indice nr. 603-014-00-0 < ATP28 < CLP00
	< 1 % 	<u>3-(polyoxyéthylène)propylméthyltrisiloxane</u> CAS: 67674-67-3 , Liste nr. 614-100-2 DSD: Xn:R20 Xi:R41 N:R51-53 CLP: Acute Tox. (inh.) 4:H332 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Chronic 2:H411	Autoclassé
	< 0,01 % 	<u>2-méthyl-4-isothiazolin-3-one</u> CAS: 2682-20-4 , EC: 220-239-6 DSD: T:R23/24 Xn:R22 C:R34 R43 N:R50 CLP: Acute Tox. (inh.) 2:H330 Acute Tox. (skin) 3:H311 Acute Tox. (oral) 3:H301 Skin Corr. 1B:H314 Skin Sens. 1A:H317 Aquatic Acute 1:H400	Autoclassé
	<u>Impuretés:</u>	Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.	
	<u>Référence à d'autres sections:</u>	Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.	
	<u>SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):</u>	Liste mise à jour par l'ECHA sur 16/12/2013.	
	<u>Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u>	Aucune	
	<u>Substances SVHC candidates à inclure dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u>	Aucune	

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1	<u>DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS ET PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:</u>		
4.2		Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.	
	<u>Route d'exposition</u>	<u>Symptômes et effets, aigus et différés</u>	<u>Description des premiers secours</u>
	<u>Inhalation:</u>	<i># Habituellement il ne produit pas de symptômes.</i>	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
	<u>Peau:</u>	<i># Le contact avec la peau peut produire une légère rougeur.</i>	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
	<u>Yeux:</u>	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Enlever les verres de contact. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
	<u>Ingestion:</u>	<i># Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage.</i>	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.3	<u>INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:</u>		
	<u>Information pour le médecin:</u> Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d'estomac après avoir fait une addition de diméthicone (antimousse).		
	<u>Antidotes et contre-indications:</u> Non disponible.		

 RAIN-X ANTI-FOG Code: 81113200, 81299400	
---	---

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	<p><u>MOYENS D'EXTINCTION:</u> # En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs son permis.</p>
5.2	<p><u>DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</u> Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.</p>
5.3	<p><u>CONSEILS AUX POMPIERS:</u> <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.</p>



SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	<p><u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</u> # Éviter le contact direct du produit.</p>
6.2	<p><u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.</p>
6.3	<p><u>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> # Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Garder les restes dans un conteneur fermé.</p>
6.4	<p><u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.</p>

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	<p><u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>Recommandations générales:</u> Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> # Non applicable. <u>Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.</p>									
7.2	<p><u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u> # Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding: 2px;"><u>Classe de magasin</u></td> <td style="padding: 2px;">:</td> <td style="padding: 2px;"># D'après les dispositions en vigueur.</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><u>Temps de stockage</u></td> <td style="padding: 2px;">:</td> <td style="padding: 2px;">3. ans</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><u>Températures</u></td> <td style="padding: 2px;">:</td> <td style="padding: 2px;">min: 5. °C, max: 40. °C</td> </tr> </table> <p><u>Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, acides. <u>Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>Quantités limites (Seveso III):</u> Directive 96/82/CE~2003/105/CE: Non applicable.</p>	<u>Classe de magasin</u>	:	# D'après les dispositions en vigueur.	<u>Temps de stockage</u>	:	3. ans	<u>Températures</u>	:	min: 5. °C, max: 40. °C
<u>Classe de magasin</u>	:	# D'après les dispositions en vigueur.								
<u>Temps de stockage</u>	:	3. ans								
<u>Températures</u>	:	min: 5. °C, max: 40. °C								

7.3	<p><u>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:</u> Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.</p>
-----	--

 RAIN-X ANTI-FOG Code: 81113200, 81299400	
---	---

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:
 Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a la norme EN689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et des documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 - ED 984	An	VME ppm	mg/m3	VLCT ppm	mg/m3	Observations	Table MP nr.
Alcool isopropylique	1982	-	-	400.	980.		84
Butylglycol	2012	10.	49.	50.	246.	Vd	84

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.
 Vd - Risque de pénétration percutanée.

Risque de pénétration percutanée (*Vd): Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:

Non disponible



NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	-	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d	-	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d	-
<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	-	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2	-	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2	-
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	-	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d	-	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d	-
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	-	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2	-	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2	-

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l	-	<u>PNEC Marin</u> mg/l	-	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l	-
<u>- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:</u> Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>PNEC STP</u> mg/l	-	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight	-	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight	-
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>PNEC Air</u> mg/m3	-	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight	-	<u>PNEC Oral</u> mg/kg bw/d	-

	RAIN-X ANTI-FOG Code: 81113200, 81299400	
--	--	---

8.2

CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.



Protection respiratoire:

Protection des yeux et du visage:

Protection des mains et de la peau: L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE-96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

<u>Masque:</u>	Non, à moins qu'il y est la probabilité d'exposition par dessus de la valeur limite.
<u>Lunettes:</u> 	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166).
<u>Écran facial:</u>	Non.
<u>Gants:</u> 	Gants en gomme de néoprène (EN374).
<u>Bottes:</u>	Non.
<u>Tablier:</u>	Non.
<u>Combinaison:</u>	Laver les vêtements de travail contaminés avant de les utiliser à nouveau.

Risques thermiques:

Non applicable.



CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Émissions atmosphériques: *# Non applicable.*

	RAIN-X ANTI-FOG Code: 81113200, 81299400	
--	---	---

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	<p><u>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</u></p> <p><u>Aspect</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - État physique : Liquide. - Couleur : Incolore. - Odeur : Caractéristique - Seuil olfactif : Non disponible (mélange). <p><u>Valeur pH</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pH : # 6. à 20°C <p><u>Changement d'état</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point de fusion : # Non disponible - Point initial d'ébullition : # Non applicable <p><u>Densité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Densité relative : # 0.987 à 20/4°C Relative eau <p><u>Stabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Température décomposition : Non applicable <p><u>Viscosité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Viscosité (temps écoulement) : Non applicable <p><u>Volatilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tension de vapeur : # 17.9 mmHg à 20°C - Tension de vapeur : # 12.6 kPa à 50°C <p><u>Solubilité(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Solubilité dans l'eau: : # Miscible - Solubilité dans les graisses et les huiles: : Non disponible <p><u>Inflammabilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point d'éclair : # Non applicable - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : # 1.8 - 11.8 % Volume 25°C - Température auto-inflammation : Non applicable <p><u>Propriétés explosives:</u> Non disponible.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u> Non disponible.</p>
-----	--

9.2	<p><u>AUTRES INFORMATIONS:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaleur de combustion : # 1278. Kcal/kg - COV (livraison) : # 148.1 g/l <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>
-----	--

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	<p><u>RÉACTIVITÉ:</u> Non disponible. <u>Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. <u>Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.</p>
10.2	<p><u>STABILITÉ CHIMIQUE:</u> Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.</p>
10.3	<p><u>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</u> Possible réaction dangereuse avec agents oxydants.</p>
10.4	<p><u>CONDITIONS À ÉVITER:</u> <u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>Air:</u> Non applicable. <u>Pression:</u> Non applicable. <u>Chocs:</u> Non applicable.</p>
10.5	<p><u>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, acides.</p>
10.6	<p><u>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</u> # Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.</p>

	RAIN-X ANTI-FOG Code: 81113200, 81299400	
--	--	--

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

11.1	INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:			
	TOXICITÉ AIGUË:			
	<u>Dosages et concentrations letales de composants individuels :</u> Alcool isopropylique Butylglycol 3-(polyoxyéthyle)propylméthyltrisiloxane	<u>DL50 (OECD 401)</u> mg/kg oral 5045. Rat 470. Rat 5050. Rat	<u>DL50 (OECD 402)</u> mg/kg cutanée 12800. Lapin 610. Lapin 2020. Lapin	<u>CL50 (OECD 403)</u> mg/m3.4h inhalation > 72600. Rat > 2390. Rat > 2130. Rat
	<u>Dose sans effet observé</u> Non disponible <u>Dose minimale avec effet observé</u> Non disponible			
	INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:			
	<u>Routes d'exposition</u>	<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Cat.</u>	<u>Principaux effets, aigus et/ou retardés</u>
	<u>Inhalation:</u> Non classé	ETA > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
	<u>Cutanée:</u> Non classé	ETA > 2000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
	<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
	<u>Ingestion:</u> Non classé	ETA > 5000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

<u>Classe de danger</u>	<u>Organes cibles</u>	<u>Cat.</u>	<u>Principaux effets, aigus et/ou retardés</u>
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

DANGER PAR ASPIRATION:

<u>Classe de danger</u>	<u>Organes cibles</u>	<u>Cat.</u>	<u>Principaux effets, aigus et/ou retardés</u>
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du foetus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

RAIN-X ANTI-FOG Code: 81113200, 81299400	
--	--

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:
Routes d'exposition: # Non disponible.
Exposition à court terme: # Peut irriter les yeux et la peau. Irritant pour les yeux.
Exposition prolongée ou répétée: # Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Cette préparation contient des glycols qui sont absorbés directement à travers la peau et auront des effets nocifs sur le sang.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

12.1	TOXICITÉ:			
	<u>Acute toxicity in aquatic environment de composants individuels :</u>	CL50 (OECD 203) mg/l.96heures	CE50 (OECD 202) mg/l.48heures	CE50 (OECD 201) mg/l.72heures
	Alcool isopropylique	9640. Poissons	13300. Daphnie	> 1000. Algues
	Butylglycol	1395. Poissons	1815. Daphnie	500. Algues
	2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	0.32 Poissons	0.12 Daphnie	
	<u>Concentration sans effet observé</u> Non disponible			
	<u>Concentration minimale avec effet observé</u> Non disponible			
12.2	PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:			
	<u>Biodégradabilité:</u> # Non disponible.			
	<u>Photodégradabilité:</u> # Non disponible.			
12.3	POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: Non disponible.			
12.4	MOBILITÉ DANS LE SOL: Non disponible.			
12.5	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Non applicable.			
12.6	AUTRES EFFETS NOCIFS:			
	<u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non disponible.			
	<u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible.			
	<u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> # Non disponible.			
	<u>Potentiel de perturbation du système endocrinien:</u> Non disponible.			

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 **MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:** Directive 2008/98/CE:
 Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/CE~2005/20/CE:
 Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement,)en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:
 # Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.

	RAIN-X ANTI-FOG Code: 81113200, 81299400	
--	--	---

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	NUMÉRO ONU: Non applicable
14.2	NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: Non applicable
14.3 14.4	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE: <u>Transport par route (ADR 2013) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2013):</u> Non réglementé <u>Transport voie maritime (IMDG 35-10):</u> Non réglementé <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2012):</u> Non réglementé <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> <i># Non réglementé</i>
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).
14.6	PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: Assurer une ventilation adéquate.
14.7	TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC: <i># Non applicable.</i>

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2 <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2 <u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable <u>Protection de sécurité par des enfants:</u> Non applicable <u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u> Voir le Tableau nr. 84 'Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel' (France).
15.2	ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE: Non applicable (mélange).



RAIN-X ANTI-FOG
Code: 81113200, 81299400



SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), Annexe III:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de risque en accord la Directive 67/548/CEE~2001/59/CE (DSD), Annexe III:

R11 Facilement inflammable. R20 Nocif par inhalation. R22 Nocif en cas d'ingestion. R34 Provoque des brûlures. R36 Irritant pour les yeux. R41 Risque de lésions oculaires graves. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R23/24 Toxique par inhalation et par contact avec la peau. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- Access to European Union Law, <http://eur-lex.europa.eu/>
- European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, <http://esis.jrc.ec.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.
- DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
- CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
- IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- IATA: International Air Transport Association.
- ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'Annex I du Règlement (UE) nr. 453/2010.

HISTOIRE:Révision:

Version: 2 14/01/2014

Version: 3 27/03/2014

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.